



Feuillet 2024 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	25
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	9
Nombre de votants	36
Date de la convocation	08/11/2024
Certifié exécutoire le	18/11/2024
Date d'affichage	19/11/2024
Envoyé en préfecture le	19/11/2024

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURDARIAS

Sophie, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, PEYRAMAURE Pierre, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (représentée), BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET-TENEZE Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone, LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), MEUNIER Colette (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel, ROME Hélène (représentée par CHEYPE Sandrine), SAVIGNAC Sylvie (représentée par COIGNAC Gérard).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

117-2024 RANDOMILLEVACHES renouvellement convention groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place de l'application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée.

Le 20 juin 2018, les Communautés de communes et les communes du projet ont toutes signé une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée.

La seconde convention qui a débuté le 1^{er} janvier 2022 arrive à son terme.

En 2024, en comité de pilotage, il a été proposé aux partenaires de pérenniser le projet via une nouvelle convention et de poursuivre avec un chargé de mission « animation du projet Rando-Millevaches » à hauteur d'1 ETP pendant 3 ans (31 décembre 2027).

Le comité de pilotage a également décidé de conserver le mécanisme de répartition financière en fonction du nombre d'habitants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, décide à 36 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- DE VALIDER la proposition de la nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée.
- D'AUTORISER le Président à signer la nouvelle convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée.

Fait à Treignac le 19/11/2024
Le Président, Philippe JENTY.

